

Discours de la section de la République (Paris) qui félicite la Convention d'avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours de la section de la République (Paris) qui félicite la Convention d'avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 646;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24675_t1_0646_0000_2

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Vos dangers, Représentants, ont atterrés de crainte la section de mucus Scaevola.

Vos comices ont fait notre espoir.

Votre contenance a relevé notre admiration.

ah ! Citoyens, Permettéz-nous de rappeler à votre idée cette détermination forte qui, dans ces moments de trouble, d'insubordination, de rébellion, a fait la consolation de la section et, sans doute, du peuple françois. Nous parlons de ce serment de fidélité, de ce serment d'union à la Convention, que le Comité Révolutionnaire de la Section de Mucus Scaevola, de notre Section, jura unanimement de conserver, aux périls de ses jours, Jusqu'à la mort ; Nous parlerons de cette dispute généreuse de ses membres qui tous, à l'envi, vouloient vous apporter le juste tribut et l'expression sacrée de ce serment.

Deux seulement furent chargés de cette mission glorieuse. Ils furent les premiers qui, accourus dans votre enceinte, furent témoins de la stupeur momentanée qui régnoit autour du palais national : qui, les premiers, aperçurent la consternation éphémère qu'on s'efforçoit de vouloir insinuer parmy vous ; qui, les premiers, admirèrent votre contenance aussy grande que la majesté du peuple que vous représentés et, qui, les premiers vous assurèrent de leur Persevérence dans leur serment d'union et de fidélité.

Cependant, ce comité invitoit le commandant de la force armée, les comité civil, commissaire de police, officiers de paix de la section, de luy rendre compte d'heure à heure des événements qui auroient lieu dans la section.

Cependant, le comité rejettoit avec horreur et livroit à l'exécration de la postérité le pacte de rébellion auquel l'infame Commune vouloit faire participer ses membres. mais n'écoulant que son devoir, et cédant avec joye et transport aux ordres de vos Comités, tous s'écrièrent : La République vivra.

et nous, nous venons en masse vous exprimer notre satisfaction sur la prospérité de vos travaux et notre reconnaissance due à votre constante fermeté aux droits du peuple, répéter ces paroles, les seuls cris de ralliement : Vive La Convention, vive la République (1).

c

[La sectⁿ. de la République à la Conv. ; 11 Therm.] (2)

Représentans du peuple

un arrêté de la Commune nous avoit enjoint de nous réunir en assemblée générale dans la nuit du 9 au 10. Nous vîmes le piège qui nous étoit tendu. Cet arrêté nous parut liberticide, en ce qu'une réunion en assemblée délibérante nous interdisoit les armes et qu'au moment où la Convention Nationale étoit menacée, nos armes nous étoient d'un besoin indispensable. Spontanément, et à la plus parfaite unanimité, nous refusâmes d'obéir.

(1) P.c.c. VIGNIEUX (membre), BOUTRY (membre du C^{te}), JOANNES (membre), VITRA (Membre du C^{te}), VELIN (présid.), DINANTEAU (?) (Secrét.), ROCHÉ (membre), LE GRAND (membre).

(2) C 314, pl. 1257, p. 54.

Vous avés approuvé notre conduite par le décret qui a mis la Commune de Paris hors la loi. Il a été proclamé dans nos rangs et reçu par les acclamations : Vive la République, Vive la Convention N^{ale}.

Législateurs ! nous sommes restés armés jusqu'à ce que les ennemis du peuple aient expié leur perfidie, leurs forfaits et leur criminelle ambition. Nous n'avons délibéré que lorsque la liberté publique n'a plus eu besoin de nos bras. Notre premier soin, notre premier besoin, est de venir vous rendre les actions de grâce, et vous féliciter de votre courage et de votre énergie. Législateurs ! c'est cette fois surtout que vous devés vous glorifier de vos succès, puisqu'ils ont réellement empêché notre retour au despotisme et à la tyrannie. C'est cette fois surtout que vous avés sauvé la patrie, en arrachant le bandeau dont la plus astucieuse hypocrisie avoit depuis si longtems couvert nos yeux. Continués vos travaux, Représentans du Peuple ; continués à bien mériter de l'humanité. Restés fermes à vos postes. Les ambitieux, les tyrans passeront comme les rois. Les Robespierre ont fini comme les Capet, mais la liberté restera ; parce que la Convention sera toujours un Centre unique, parce qu'elle sera toujours notre point de ralliement et que, comme elle, nous voudrions toujours la République une et Indivisible.

M.A. BOURDON (comm^{re} rédacteur),
CORBILLON (v^e présid.), SASSOT, PORLE (secrét. adj^{nt}).

3

Les membres composant le tribunal d'appel de la police du département de Paris, sont admis :

« Organe du souverain, dit l'orateur, représentation nationale, ton autorité est celle du peuple entier. Quelle autorité subalterne oseroit arrêter la marche auguste de tes travaux ! Tu as écrasé les reptiles qui ont un instant entravé tes opérations ; les Parisiens connoissent leur devoir, ils l'ont rempli ; nous venons dans ton sein jurer de ne reconnoître d'autre autorité suprême que la tienne ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

Le comité révolutionnaire de la section de Brutus vient féliciter la Convention de ses glorieux travaux, et applaudir à la punition des traîtres qui avoient osé s'insurger contre la Convention.

(1) P.V., XLII, 265, J. Sablier, n° 1467 (qui fait un amalgame entre ce n° 3 et le n° 14 du 11 therm. (matin). Mentionné par Mon., XXI, 354 ; Débats, n° 678, 211 ; J. Mont., n° 94, 773.